

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
29 Juin 2018**

**OBJET : Musée départemental Arles antique - Autorisation d'Occupation  
Temporaire des espaces d'exposition temporaire durant l'exposition «  
L'armée de Rome, le pouvoir et la gloire » du 14 décembre 2018 au 22 avril  
2019**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Juin 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'autoriser la Présidente ou son représentant à signer le projet de convention joint,
- de fixer la redevance due pour l'occupation temporaire du domaine public départemental au sein des espaces d'exposition temporaire du Musée départemental Arles antique à un montant de 5 % du chiffre d'affaires hors taxe réalisé sur les initiations aux techniques de combats antiques pendant la durée de cette autorisation.

Les recettes correspondant aux autorisations d'occupation donnant lieu au paiement d'une redevance seront imputées sur le chapitre 70 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**